



Madame Agnès Buzyn
Ministre des solidarités et de la santé
14 avenue Duquesne 75007 Paris

Paris, le 4 juillet 2018,

Madame la Ministre,

Nos associations accueillent et accompagnent vers l'émancipation et l'insertion durable des personnes en situation de précarité sur l'ensemble du territoire, notamment en leur proposant une réponse à des besoins de première nécessité tels qu'un accès à la prévention, aux soins et aux droits.

Fort de ce mandat, c'est avec inquiétude que nous avons pris connaissance du vote de l'article 10AA au Sénat lors des débats sur le projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif, transformant l'aide médicale d'Etat en une « aide médicale d'urgence ».

La menace qui pèse sur l'AME et l'accès aux soins des plus précaires est permanente, persistante et de plus en plus inquiétante ; l'accès aux soins et à la prévention des étrangers en situation de précarité est pourtant une composante essentielle « d'une politique de santé publique responsable », comme vous l'avez encore affirmé ce week-end.

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation pour supprimer les dispositions votées au Sénat et rétablir pleinement l'AME et vous en remercions vivement.

Il nous paraît toutefois nécessaire et urgent d'aller plus loin et de faire évoluer profondément cette prestation pour assurer un égal accès à la prévention et aux soins pour les personnes résidant en France, dans la continuité des objectifs de réduction des inégalités de santé, de prévention, de lutte contre le non recours aux droits et les renoncements aux soins que vous avez fixés aux stratégies de lutte contre la pauvreté et de santé.

Pour rendre réellement effectif l'accès au système de santé des personnes vivant en France, de manière simplifiée et continue, nous proposons ainsi de mettre fin aux régimes spécifiques. La fusion des dispositifs d'accès aux droits de santé au sein du régime général de la sécurité sociale et l'accès de tou.te.s à une complémentaire santé sont des réformes incontournables pour atteindre ces objectifs.

Elles permettraient très concrètement de lutter contre le recours tardif aux soins, l'engorgement des urgences et des hôpitaux qui s'ensuit et qui induit un sur-coût budgétaire non négligeable sur notre système de santé autant qu'il épuise les professionnels du médico-social.

Cette réforme ne serait pas fondamentalement nouvelle et est tout à fait réalisable : jusqu'à la loi Pasqua de 1993, l'accès à l'assurance maladie n'était subordonné à aucune condition de régularité du séjour. Cette proposition est de plus partagée par de nombreuses institutions, qui recommandent depuis plusieurs années d'inclure l'AME dans le régime général de sécurité sociale (dont l'IGAS et l'IGF, le Défenseur des droits, l'Académie de médecine). Elle a été très récemment portée par le groupe de travail sur l'accès aux droits de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Au vu de votre engagement à défendre l'AME, nous nous permettons de solliciter une rencontre en amont de l'examen des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale 2019, afin de partager nos propositions pour permettre un accès rapide et effectif de toutes et de tous aux soins.

Restant à votre disposition, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.




Louis Gallois
Président de la Fédération des
acteurs de la solidarité



Véronique Fayet
Présidente du Secours catholique



Dr Philippe de Botton
Président de Médecins du Monde



Professeur Jean-Jacques Eledjam
Président de la Croix-Rouge française



Patrick Doutreligne
Président de l'UNIOPSS



Aurélien Beaucamp
Président d'Aides